Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-213502917-20260410-2026_31-DE

Mairie de Saint-Marcan

République Française
Département Ille-Et-Vilaine
Commune de Saint-Marcan

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10/04/2026

Nombre de membres	
Afférents	Présents
11	10

Vote
A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération certifié exécutoire compte tenu de sa publication et de sa transmission en Préfecture

Le :

L'an 2026, le 10 Avril à 20:00, légalement convoqué, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Marcan s'est réuni, à la mairie, en séance ordinaire publique, sous la présidence de Monsieur LEPORT Louis, Maire.

Présents : M. LEPORT Louis, M. RENARD Pierrick, Mme JÉSUS DA SILVA Valérie, M. HAMELIN Sylvain, Mme MAZIER Sylvie, M. PITOIS Jérôme, Mme CHAPPÉ Corinne, M. CHAPPÉ Mikaël, Mme LADOIRE Angéline, M. CHOANIER Bernard

Excusée : Mme CARRASCO Léa, a donné procuration à Mme LADOIRE Angéline

A été nommé(e) secrétaire : Mme CHAPPÉ Corinne

2026/31 – Logement locatif du 13, Rue du Colombier - Appartement n°2 - Attribution du logement

Vu le départ de la locataire du logement communal situé au 13, Rue du Colombier, appartement n°2 au 15 juin 2026, M. le Maire propose d'attribuer ce logement à Mme GUERIN Mélanie, née CHAPPÉ à partir de cette même date.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE d'attribuer la location de l'appartement communal n°2 du 13, Rue du Colombier à Mme GUERIN Mélanie née CHAPPÉ à partir du 15 juin 2026 ;
- CHARGE M. le Maire de procéder aux démarches administratives relatives à cette mise en location.

Pour extrait conforme :
Le Maire
Louis LEPORT

MAIRIE DE ST-MARCAN